

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Quatorze, le dix avril, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christian DAIRE, Maire.

**Présents** : M. DAIRE Christian, Mmes BOUCAU Marie Claude, CASTAINGT Betty, SESE-DUVILLE Dominique, CATTANEO Jacques, POUPOT Christian, RATEAU Christian, BALADE Jean François, BELLENGE Luigi, BOUCAU Jean René, CAUBIT Jacqueline, DOUMERC Marjorie, EL GORTE Aziz, FAVIER Jacques, JANUARD Jérémie, LABADIE Mireille, LAMARQUE Bernard, LEFRERE Alice, LEVEQUE Claire, NERIS Nathalie, NORGUET Nadine, SOUPERBAT Danièle, SOUSA Jaime

**Secrétaire** : Mme Marjorie DOUMERC

**Ordre du jour** :

I : APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 18 MARS et du 28 MARS 2014

II : DECISIONS A PRENDRE :

- **Désignation des délégués aux différents syndicats** :

- SIAE : Syndicat d'assainissement de Langon Fargues Toulenne
- Syndicat de l'Eau de Preignac – Barsac – Toulenne
- SISS- Syndicat du secteur scolaire
- SDEEG : Syndicat d'énergie électrique
- CNAS : Comité National d'action sociale
- CDG33 : Centre de gestion 33
- Etc...

- **Communauté des communes** : désignation des délégués aux différents syndicats dont la CdC a la compétence

- **Commissions communales** : les fiches sont jointes à la présente convocation
- **Lotissement La Tourte** : Signature d'une convention avec la Sté SAS SOGIL pour la prise en charge des frais d'aménagement électrique du Lotissement La Tourte
- **DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)**

III : QUESTIONS DIVERSES :

- Etc... .

Avant la séance, le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Indemnités du maire et des adjoints
- Ouverture de crédits de 7500 € sur le programme de l'Ecole
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Maïade

\*\*\*\*\*

**I : APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 18 MARS et du 28 MARS 2014 :**

Les procès verbaux n'étant pas rédigés, leur approbation aura lieu lors de la prochaine séance.

**II : DECISIONS A PRENDRE :**

**Indemnités du maire et des adjoints** : Le maire indique qu'il y a lieu de décider du montant des indemnités qui seront versées au maire et aux adjoints. Le maire propose de voter l'indemnité maximale, pour chacun, à savoir : 43% de l'indice 1015 pour le maire et 16.50% du même indice pour les adjoints. Le montant brut de ces indemnités est de : 1 634.64 € pour le maire et de 627.25 € brut pour les adjoints. Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération suivante à l'unanimité des membres présents :

**2014-04-1 : Versement des indemnités de fonction du maire et des adjoints :**

Le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires adjoints, et l'invite à délibérer.

**Le conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24, Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

Considérant que la commune compte 2630 habitants au 01 janvier 2014, Après en avoir délibéré ;

**Décide :**

**Art. 1er.** - À compter du **29 mars 2014** le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

**Maire : 43 %** de l'indice 1015 ;

**Tous les adjoints : 16.50%** de l'indice 1015

**Art. 2.** - Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire et du produit de 16.50% par le nombre d'adjoints.

**Art. 3.** - Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Les dépenses nécessaires à ce contrat seront prises au Budget 2014

**Travaux Ecole : Ouverture de crédits :** le maire indique qu'en attendant le vote du budget, il y a lieu de réaliser une ouverture de crédits afin de régler les notes d'honoraires de M. PRADAL, architecte, qui a déposé le permis de construire et effectué les démarches relatives au marché de travaux. Il propose une ouverture de 7 500.00 € qui sera reprise au budget 2014. La délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2014-04-2 : Ouverture de crédits :**

Le maire indique à ses collègues que les travaux d'extension de l'Ecole G. Brassens débuteront à compter de la fin du mois d'avril 2014.

Le maître d'œuvre a établi tous les documents du permis de construire et du marché et il y a lieu d'honorer ses factures.

Le maire propose, en attendant le vote du budget 2014 de procéder à une ouverture de crédits d'un montant de 7500.00 € qui seront repris dans le budget 2014.

Le maire entendu, le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE l'ouverture** d'un crédit de 7 500.00 € au compte 21312 programme 51, somme qui sera reprise dans le vote du budget 2014.

**Ouverture d'une ligne de trésorerie :** Le maire indique à ses collègues que la commune a réglé de nombreuses factures en fin d'année et qu'en attendant que les subventions soient versées, il est nécessaire de réaliser une ligne de trésorerie afin d'honorer toutes les factures en cours.

Il propose de signer une convention de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 150 000 € sur une durée de 4 mois. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents :

**2014-04-3 : Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bordeaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**Article -1.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, La commune de TOULENNE décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées: La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que Toulenne décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 150 000 Euros
- Durée : 4 mois
- Taux d'intérêt applicable Euribor 1 semaine : 1.50% + marge de : 0.212%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle ou trimestrielle à terme échu
- Frais de dossier : 250 Euros
- Commission d'engagement : 0 Euros
- Commission de gestion : 0 Euros
- Commission de mouvement : 0% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non utilisation : 0.50% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen/périodicité liée aux intérêts.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit / ou par virement CRI-TBFdu compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

**Article-2 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

**Article-3 :** Le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

- **Désignation des délégués aux différents syndicats et aux commissions de la Communauté des communes du Pays de Langon :** Après avoir délibéré, le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués aux différents syndicats :

**2014-04-4 :** Désignation des délégués aux commissions de la CdC et aux différents syndicats dont elle a la compétence :

Commissions thématiques	TITULAIRE	SUPPLEANT
1 - FINANCES	C. DAIRE	B. LAMARQUE
2 - Développement Economique	Dominique SESE DUVILLE	Jean René BOUCAU
3 - Urbanisme - Logement - environnement	Jean René BOUCAU	Mireille LABADIE
4 - Communication	Dominique SESE DUVILLE	Marjorie DOUMERC
5 - Bibliothèques et Ecoles de musique	Christian POUPOT	Nathalie NERIS et Claire LEVEQUE
6 - Technique (OM, Voirie, Bâtiments/espaces communautaires)	Jean François BALADE	Betty CASTAINGT
7 - Social (personnes âgées transport)	Jacques FAVIER	Jacqueline CAUBIT
8 - petite enfance, enfance, jeunesse	Christian DAIRE	Christian POUPOT
9 - CLETC	Christian DAIRE	Bernard LAMARQUE
SYNDICATS	Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLEANT
Syndicat Mixte pour l'accueil des gens du voyage de la région de Langon	Jean René BOUCAU	Jérémy JANUARD
Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée du Clron	Bernard LAMARQUE	Christian POUPOT
Syndicat Mixte d'aménagement Hydraulique des Bassins Versants	--	--

<b>Beuve et Bassanne (SIAHBV)</b>		
<b>Syndicat mixte du Sauternais</b>	--	--
<b>SICTOM DU Langonnais</b>	Jean François BALADE	Luigi BELLENGE
<b>USSGETOM</b>	Jean François BALADE	Luigi BELLENGE
<b>Parc des Landes de Gascogne</b>	--	
<b>Scot du Sud Gironde</b>	Christian DAIRE	Jacques FAVIER
<b>Syndicat Mixte du pays des Rives de Garonne</b>	Christian DAIRE	Christian POUPOT
<b>Régie Autonome du SPANC</b>	--	--
<b>Comité de Direction Office du Tourisme</b>	Betty CASTAINGT	Mireille LABADIE
<b>Syndicat mixte Gironde Numérique</b>	Dominique SESE DUVILLE	Christian POUPOT
<b>C I S P D (prévention de la délinquance)</b>	Christian DAIRE	Bernard LAMARQUE
<b>AUTRES SYNDICATS HORS Communauté de communes</b>	<b>DELEGUES</b>	
<b>SISS (secteur scolaire)</b>	Jacques FAVIER – Jacqueline CAUBIT	
<b>CNAS (comité national d'action sociale)</b>	Alice LEFRERE	
<b>Commission communale des Impôts 36 personnes à désigner dans toutes les catégories d'emploi, dont 4 hors communes</b>	Christian DAIRE – Jacques CATTANEO – Jacques FAVIER – Alice LEFRERE – Jacqueline CAUBIT – Christian RATEAU – Marie Claude BOUCAU – Bernard LAMARQUE	
<b>Syndicat d'Assainissement Fargues Langon Toulenne</b>	Bernard LAMARQUE – Jaime SOUSA – Jean René BOUCAU	
<b>Syndicat de l'eau Barsac – Preignac - Toulenne</b>	Bernard LAMARQUE – Jérémie JANUARD – Luigi BELLENGÉ	
<b>CGRE (comité de gestion)</b>	Christian DAIRE – Jacques FAVIER - Claire LEVEQUE	
<b>SDEEG (syndicat d'énergie électrique)</b>	Jacques CATTEANEO – Christian RATEAU	
<b>CDG 33 (Centre de Gestion 33)</b>	Christian DAIRE	
<b>CCAS (comité communal d'action sociale)</b>	<p>Christian DAIRE – Marie Claude BOUCAU – Mireille LABADIE – Nadine NORGUET – Jacques FAVIER – Dominique SESE DUVILLE  + 5 Administrés dont  - Claudine BONNAL pour l'UDAF  - Alain CAPS</p> <p>Le maire devra trouver 3 autres personnes dont une représentant les personnes handicapées et une autre représentant les personnes âgées</p>	

**Commissions communales** : les fiches sont jointes à la présente convocation.

Le maire indique que chaque élu responsable a fait une fiche de présentation de sa commission

**COMMISSION DES TRAVAUX – M. CATTANEO Jacques - Voirie – Réseaux - Services Techniques - Economies d’Energie**

Réunion tous les lundis de 14h. à 17h. Fiche hebdomadaire des travaux à effectuer

- Travaux voirie – bâtiments – coordination avec la commission *Espaces Verts* – propreté de la commune
- Economies d’énergies bâtiments – Eclairage public
- Programmation et suivi de tous les travaux

Devis tous travaux et matériel pour préparation du budget

***Sont volontaires pour y participer*** : Luigi BELLEGE, Jean René BOUCAU, Aziz EL GORTE, Christian RATEAU, Dominique SESE DUVILLE

**COMMISSION DES FINANCES – M. LAMARQUE Bernard (conseiller municipal délégué)**

Le rôle de la commission des finances est de préparer le budget qui est ensuite soumis à l’approbation du CM. Cette commission se réunit 5 à 6 fois par an.

***Sont volontaires pour y participer*** BOUCAU Jean René, BOUCAU Marie Claude, CASTAINGT Betty, CATTANEO Jacques, CAUBIT Jacqueline, FAVIER Jacques, POUPOT Christian, RATEAU Christian, SESE DUVILLE Dominique, SOUPERBAT Danièle, SOUSA Jaime

**COMMISSION VIE ASSOCIATION ET SPORTIVE – M. RATEAU Christian**

- Etre à l’écoute des associations. - Soutien logistique (important).
- Présence aux manifestations.
- Planification courant septembre des manifestations 2014-2015.
- Eventuellement des réunions trimestrielles pour faire bilan (Relations Mairie/Assos).

***Sont volontaires pour y participer*** : CASTAINGT Betty, CAUBIT Jacqueline, DOUMERC Marjorie, JANUARD Jérémie, LEFRERE Alice, LEVEQUE Claire, NERIS Nathalie

**COMMISSIONS : VIE SCOLAIRE / LOISIRS JEUNESSE - ACTION CULTURELLE: M. POUPOT Christian**

Cette commission est divisée en deux sous commissions :

- Vie scolaire/ Loisirs jeunesse et Action culturelle

**Vie scolaire / Loisirs jeunesse**

- Relations régulières avec l’équipe enseignante
- Suivi des personnels attachés à l’école
- Rythmes scolaires : Mise en place et suivi (TAP)
- Péri-scolaire : Mise en place et suivi d’octobre à juin

Cette sous-commission demande, éventuellement, du temps libre en journée

**Action culturelle**

- Programmation des actions à caractère culturel (4 à 5 par an)
- Organisation et mise en place de ces manifestations (3 à 4 réunions sont généralement nécessaires pour la préparation de chaque manifestation).

***Sont volontaires pour y participer*** : DOUMERC Marjorie, NERIS Nathalie, SOUSA Jaime

***Pour les rythmes scolaires*** : CATTANEO Jacques, SESE DUVILLE Dominique

**COMMISSION URBANISME : M. FAVIER (Conseiller Municipal délégué)**

La commission d’urbanisme, se réunit toutes les semaines, voire tous les 15 jours selon les demandes à examiner, (permis de construire, permis d’aménager, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d’urbanisme, renseignements d’urbanisme,) afin répondre dans les délais fixés par la loi.

L’instruction des dossiers prend en compte :

- Les règles du PLU (Plan Local d’Urbanisme)
- Les éléments affectant l’occupation des sols
- Servitudes d’utilité publiques
- monuments historiques

halage et marchepied  
alignement des voies nationales et départementales  
canalisations de gaz - mines et carrières  
PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)  
Voies SNCF  
Les zones archéologiques  
La zone <NATURA 2000>  
Les voies classées à grande circulation  
Les zones de bruit  
Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)  
la procédure IAL (Information des Acquéreurs et des Locataires des risques majeurs technologiques et naturels)  
La capacité des réseaux : d'adduction d'eau potable - d'assainissement - d'électricité - de téléphone - de voirie - de sécurité et défense incendie  
les articles du code civil (notamment sur les <vues> et <jours>)  
une partie du code de l'environnement (insertion dans le paysage, architecture, couleurs)

**Sont volontaires pour y participer :** BOUCAU Jean René, LABADIE Mireille, SOUSA Jaime

**SOUS-COMMISSION PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) : M. BOUCAU Jean René (Conseiller municipal délégué)**

**I Contexte**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel est basé sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) communal adopté en 2008. Le but de ce dernier était de trouver un équilibre entre la maîtrise du renouvellement urbain grâce à une politique du logement volontariste et le maintien, voire l'amélioration du cadre de vie de type semi-rural d'un côté, extension maîtrisée de l'urbanisation et préservation des espaces et paysages naturels de l'autre. Les objectifs du PADD se déclinent selon trois thèmes principaux : habitat, activité économique et environnement.

Le PLU permet une « maîtrise » du sol grâce à des zonages spécifiques dont la nature ou la densité de constructibilité peuvent varier.

La version actuelle du PLU adoptée en 2008, nécessite d'être revue et actualisée : « coquilles » et mise en conformité avec les nouvelles réglementations (Loi ALUR par exemple).

**II Commission PLU**

**1°) Mission :** mener à bien la modification voire la révision du PLU afin d'être en conformité avec la réglementation.

**2°) Modalités de fonctionnement :**

commission ouverte aux élus intéressés.

des réunions seront organisées régulièrement : finalisation de l'appel d'offre, réunions avec le bureau d'études, DDTM et autres organismes, réunions de travail entre élus... La fréquence et la durée dans le temps dépendront de l'orientation prise : modification ou révision...

**Sont volontaires pour y participer :** BOUCAU Marie Claude, CATTANEO Jacques, FAVIER Jacques, JANUARD Jérémie, LABADIE Mireille, LAMARQUE Bernard, SESE DUVILLE Dominique



**COMMISSION AGENDA 21 – ENVIRONNEMENT – M. BOUCAU Jean René (Conseiller municipal délégué)**

**I Historique :** Deuxième commune de la Communauté de Communes de Langon (aujourd'hui du Sud Gironde), Toulonnais a vu sa population augmenter de 25 % en moins de quinze ans (2000 en 1999 vs 2650 en 2014). Sa proximité avec Bordeaux et avec le pôle attractif de l'agglomération langonnaise a favorisé cette croissance démographique. Devant le constat d'un développement urbain plus ou moins anarchique, d'une demande immobilière forte, du passage rapide de commune rurale à un environnement urbain, le Conseil Municipal a engagé l'étude du passage du POS au PLU en 2006.

Cette démarche s'est étayée sur l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont le but était de trouver un équilibre entre la maîtrise du renouvellement urbain grâce à une politique du logement volontariste et le maintien, voire l'amélioration du cadre de vie de

type semi-rural d'un côté, extension maîtrisée de l'urbanisation et préservation des espaces et paysages naturels de l'autre. Le PADD a été adopté en 2008.

Fin 2009, la commission Agenda 21 est constituée avec douze élus, elle s'est étoffée en janvier 2011 avec quelques administrés. Elle a eu pour objectif de déterminer les enjeux du Développement Durable pour la commune, i.e. poser des pré-diagnostic puis des diagnostics prioritaires afin de proposer un plan d'actions dans une démarche participative puis d'en évaluer les effets en continu. Les membres de la commission ont souhaité être pragmatiques pour mettre en œuvre rapidement des actions concrètes et inciter les associations, les commerçants, les citoyens... à s'intégrer dans la démarche en participant aux travaux de la commission « AGENDA 21 » et à l'élaboration de son plan d'actions

Les modalités de fonctionnement ont été des réunions mensuelles dans la concertation, sur des projets spécifiques, avec évaluation de l'évolution des travaux et traçabilité par fiches-actions et relevés de décisions communiqués régulièrement en Conseil Municipal et lors des réunions avec la population. Un dossier d'appel à « Reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux » a été élaboré et soumis à approbation.

Le diagnostic de territoire a permis de définir les enjeux prioritaires. En prenant appui sur le PADD et sur les enjeux issus du diagnostic, **cinq thématiques prioritaires** ont été identifiées, constituant ainsi la stratégie communale en matière de développement durable

#### **1 - La ressource en eau :**

- Valoriser la gestion de la ressource en eau et l'assainissement sur la commune,
- participer à l'impact global de la réduction de la consommation d'eau potable.

#### **2 - Les économies d'énergie :**

- diminuer les coûts et réduire l'impact environnemental de la consommation d'énergie des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Faire de Toulence une commune à la pointe pour l'éclairage public et domestique en incitant et valorisant les modes alternatifs favorisant la basse consommation.

#### **3 - L'information et la sensibilisation au développement durable :**

- sensibiliser la population à des pratiques plus respectueuses du développement durable,
- participer à l'éducation des jeunes et des adultes à l'éco citoyenneté.

#### **4 - Les Espaces verts et cadre de vie :**

- réserver et préserver des espaces naturels et chemins doux favorisant les rencontres de loisirs.
- diminuer significativement le coût et l'impact environnemental de la consommation des produits phytosanitaires, notamment désherbants, pour l'entretien des espaces verts et lieux de passages,
- choisir les espèces de plantes peu consommatrices d'eau et adaptées au terroir.

#### **5 - La mixité sociale et les liens intergénérationnels :**

- politique du droit au logement pour tous en favorisant la mixité sociale,
- créer des logements pour les personnes âgées à proximité des commerces et services,
- organiser et promouvoir les événements culturels et de loisirs pour faciliter les liens sociaux,
- favoriser une alimentation de qualité dans le cadre de la restauration scolaire,
- développer des actions permettant les échanges intergénérationnels.

Pour chacune de ces thématiques des réflexions, études, réalisations ont été conduites de manière concomitante dans le souci de rester concret et opérationnel.

#### **II Propositions pour 2014-2020**

- Maintenir la dynamique autour des 5 thèmes prioritaires en poursuivant les actions entreprises et en créant d'autres perspectives,
- Faciliter la participation citoyenne autour de projets fédérateurs...
- Engager une réflexion voire des actions sur d'autres axes, par exemple l'économie...

#### **Modalités de fonctionnement :**

- commission ouverte à tous les élus, il est souhaitable que les différentes commissions soient représentées car les thèmes abordés sont transversaux. Selon les thèmes, des groupes de travail pourront (devront) être ouverts aux citoyens.
- une périodicité de réunions trimestrielles devrait permettre un suivi régulier des projets ou actions avec un compte rendu en CM.

**Sont volontaires pour y participer :** BOUCAU Marie Claude, CATTANEO Jacques, JANUARD Jérémie, NORGUET Nadine, SESE DUVILLE Dominique

**COMMISSION CCAS – ACTION SOCIALE – Mme BOUCAU Marie Claude**  
**Adjointe déléguée : Marie Claude Boucau**

Le Centre Communal d'Action Sociale émane du conseil municipal ; il gère l'action sociale légale et veille à la solidarité.

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé de cinq membres élus délégués par le conseil municipal, et d'un nombre égal de personnes issues de la société civile nommées par le Maire selon des critères définis. Le maire préside le CCAS.

#### **Rôle du CCAS :**

La lutte contre la précarité et l'exclusion.

L'accès au droit pour tous.

Le maintien des personnes âgées dans la vie sociale et citoyenne.

#### **Fonctionnement :**

Des permanences hebdomadaires permettent l'accueil des usagers.

Le conseil d'administration se réunit pour délibérer et suivre les dossiers, la fréquence des réunions sera définie lors de la constitution du conseil d'administration.

**Sont volontaires pour y participer :** Christian DAIRE – Marie Claude BOUCAU – Mireille LABADIE – Nadine NORGUET – Jacques FAVIER – Dominique SESE DUVILLE

+ 5 Administrés dont - Claudine BONNAL pour l'UDAF - Alain CAPS pour les structures d'insertion. Le maire devra trouver 3 autres personnes dont une représentant les personnes handicapées et une autre représentant les personnes âgées.

### **COMMISSIONS COMMUNICATION et ESPACE VERTS – Mme SESE DUVILLE Dominique**

#### **-COMMISSION COMMUNICATION – INTERNET – BULLETIN :**

##### **Communication Interne**

- Conseil municipal

– Compte-rendu officiel par une secrétaire

– Résumé à l'intention des élus les jours suivants réalisé par un(des) élu(s)

- Documents : Créer une partie privée sur le site web (à l'instar de celui de la CDC)

- Agenda : Insérer l'agenda des membres du conseil municipal dans la partie privée

- Bureau : Compte-rendu officiel par une secrétaire

- Formation à l'utilisation du logiciel de mise à jour du site web

- Relayer toute communication des élus suivant leur desiderata.

##### **Communication Externe**

- Création d'un comité de rédaction avec réunion régulière (au moins 1 fois par mois) pour :

● Le Bulletin

○ sortie mensuelle

○ infos de la mairie (institutionnel, vie communale, action culturelle)

○ infos des assos

● Le Site web

○ mise à jour régulière, suivant l'actualité (mêmes types d'infos que le bulletin)

○ création d'un forum modéré à priori (c'est-à-dire les messages ne paraissent que s'ils ont été validés)

○ création de dossiers concernant la vie quotidienne (agenda21, finances ....)

● Relooker nos publications

- Presse locale

● Contacts réguliers pour faire vivre Toulonne dans les médias

● Déterminer les infos à faire passer

- Associations

● Ce sont les associations qui donnent leurs informations.

● Déterminer les infos que l'on relaye : aujourd'hui seules les manifestations à venir sont indiquées sur le site web, alors que des photos et des comptes-rendus sont insérés dans le bulletin.

● Insister auprès des associations pour avoir des informations régulières.

● Affichage des manifestations

##### **Fonctionnement**

- La communication externe ne devrait pas solliciter de temps de secrétariat.



- Le fonctionnement de la commission sera déterminé suivant les disponibilités de ses membres pour assurer ses missions.

**Sont volontaires pour y participer :** BOUCAU Jean René, BOUCAU Marie Claude, DOUMERC Marjorie, SOUSA Jaime

### **-COMMISSION ESPACES VERTS**

Cette commission a été créée en tant que thématique environnement de l'Agenda 21 et pour répondre aux besoins réglementaires du plan Eco-Phyto 2018\*, dont l'obligation d'un Certiphyto pour utilisation de produits phytosanitaires.

Elle est composée d'élus et de personnels techniques (*nécessité de la présence des élus pour marquer notre engagement*).

Les réunions sont trimestrielles, d'une durée d'1/2 journée. Puis le suivi est fait par l'inscription des actions sur l'agenda de la commission travaux.

- Formation aux personnels techniques et élus (obtention du certiphyto)
- Prise en compte de tous les espaces verts de la commune (budget et main d'oeuvre) afin de les maintenir, les améliorer et les embellir tout en respectant nos engagements (centre-ville, place de l'horloge, bois communal, complexe sportif...)
- Utilisation des Produits phytosanitaires
- Elaboration du plan de désherbage de la commune (ou, comment)
- Economies d'eau

\* Plan EcoPhyto2018-> « Plus et Mieux » Un plan qui vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires (autrement dit les pesticides) en France, de 50 % si possible, d'ici à 2018.

Une initiative lancée en 2008 à la suite du Grenelle Environnement. Le plan est piloté par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Des acteurs mobilisés : depuis 2008, agriculteurs, chercheurs, techniciens des chambres d'agriculture ou des instituts techniques ont déjà été engagés de nombreuses actions pour tenter d'atteindre cet objectif.

**Sont volontaires pour y participer :** BOUCAU Jean René, BOUCAU Marie Claude, CATTANEO Jacques

### **COMMISSION VIE COMMUNALE - REUNIONS DE QUARTIERS : Mme CASTAINGT Betty** **COMMISSION CONCILIATION : Mme CASTAINGT Betty**

**I-Commission vie communales :** organisation des manifestations municipales :

- Organisation maïade
- Organisation des réceptions du 8 mai et du 11 novembre
- Organisation pique nique républicain
- Organisation réunions de quartiers
- Organisation repas entre élus et personnel
- Organisation des vœux aux administrés

Et autres manifestations

**II-Commission conciliation :**

Assurer des permanences pour recevoir les administrés afin de répondre à leurs problèmes divers et variés (situations conflictuelles, de voisinage, problèmes avec l'administration...) et les mettre en lien avec le service adapté ou le conciliateur de la république...

**Sont volontaires pour y participer :** CAUBIT Jacqueline – LEFRERE Alice – NERIS Nathalie

### **COMMISSION DU PERSONNEL- M. DAIRE Christian -MM Jacques CATTANEO et Christian POUPOT**

- Se réunit 3 à 4 fois dans l'année et plus si nécessaire...
- Réflexion et proposition de décisions en CM sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)
- Commission d'embauche pour l'étude des dossiers et les entretiens de recrutement
- Le maire reçoit chaque membre du personnel lors d'un entretien annuel avec l' élu responsable du personnel (Christian POUPOT pour le personnel de l'école et Jacques CATTANEO pour le personnel technique)
- Elaboration et suivi du plan de formation proposé par le maire suite aux entretiens annuels

- Le maire note le personnel et suit l'avancement des carrières avec la DGS
- Le maire gère les stagiaires en lien avec les 2 élus responsables et les chefs d'équipe
- Le maire est responsable de la gestion des remplacements ponctuels en lien avec la DGS, les 2 élus responsables et les chefs d'équipe

**Sont volontaires pour y participer :** BELLENGÉ Luigi, BOUCAU Jean René, CATTANEO Jacques, LAMARQUE Bernard, LEFRERE Alice, POUPOT Christian

**Convention pour récupération des frais d'extension de réseau électrique pour Hameau de Tourte (SES SOGIL) et pour Chai neuf (M. COURSIN) :**

↳ **Lotissement Hameau de Tourte :** Signature d'une convention avec la Sté SAS SOGIL pour la prise en charge des frais d'aménagement électrique du Lotissement La Tourte

**2014-04-13 :** Le maire fait part à ses collègues de la réception en mairie d'un devis de 26 037.83 € TTC de ERDF, relatif aux frais d'extension du réseau électrique du Lotissement « Hameau de Tourte ». Après négociations, la Société SAS SOGIL représentée par M. VIVAS Cyrille a donné son accord pour la prise en charge de ces frais.

Le maire propose de finaliser cet accord par une convention, qui précisera que la commune paiera la facture et que la société SOGIL remboursera la commune sur émission d'un titre de recette.

**Le maire entendu,**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**DECIDE** de signer une convention avec la Société SAS SOGIL représentée par M. VIVAS Cyrille, relative à la prise en charge des frais d'extension du réseau électrique du Hameau du Tourte pour un montant de 26 037.83 € TTC.

**CHARGE** le maire de signer la dite convention et de procéder à la récupération de la somme par l'émission d'un titre de recettes.

↳ **Chai neuf (M. COURSIN) :** Signature d'une convention avec M. COURSIN Emile pour la prise en charge des frais d'aménagement électrique relatifs à la division parcellaire à Chay Neuf :

**2014-04-14 :** Le maire fait part à ses collègues de la réception en mairie d'un devis de 4 469.47 € TTC de ERDF, relatif aux frais d'extension du réseau électrique à l'occasion d'une division parcellaire en 2 lots pour construction d'habitations au lieu dit Chay Neuf.

Après négociation, M. COURSIN Emile, propriétaire, a donné son accord pour la prise en charge de ces frais.

Le maire propose de finaliser cet accord par une convention, qui précisera que la commune paiera la facture et que M. COURSIN Emile remboursera la commune sur émission d'un titre de recette.

**Le maire entendu, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**DECIDE** de signer une convention avec M. COURSIN Emile, relative à la prise en charge des frais d'extension du réseau électrique du lieu dit Chay neuf pour un montant de 4 469.47 € TTC.

**CHARGE** le maire de signer la dite convention et de procéder à la récupération de la somme par l'émission d'un titre de recettes.

**- Convention de « Prestations de services » avec le Syndicat Mixte du Sauternais :** le maire présente le syndicat et propose de renouveler la convention de prestations de services. Ce service nous permet de disposer de matériel et personnel pour réaliser les travaux de faucardage sur la commune et pour réaliser les éclairages de fêtes avec la nacelle.

Le conseil municipal donne son accord et la délibération suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

**2014-04-15 : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU SAUTERNAIS pour le Faucardage**

Le maire propose à ses collègues de signer une convention avec le Syndicat Mixte du Sauternais dans le cadre des prestations de service effectuées par ce dernier pour les travaux de faucardage des bords de routes.

Le Maire entendu, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de signer une convention avec le Syndicat Mixte du Sauternais dans le cadre des prestations de service effectuées par ce dernier pour les travaux de faucardage des bords de routes pour l'année 2013

**CHARGE** le maire de signer la dite convention

**DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)** : Après avoir expliqué aux nouveaux élus ce qu'est une DIA, le maire présente aux élus les affaires en cours :

**N° 2014-07** - Mme PITEAU Rose Marie Yvette Jacqueline, Et M. PITEAU Jean-Pierre Marcel, Vendent une propriété Sise n° 16 rue des Videaux Cadastrée section B n° 3662 et 3665 d'une superficie de 1822 m<sup>2</sup>, au prix de 150 000 €

Pour la prochaine affaire, Mme LEVEQUE Claire se retire car elle est concernée.

**N° 2014-08** - M. & Mme BELIS Jean dit Pierre vendent un terrain Sis n° 31 rue du Pin Franc Cadastrée section B n° 2479 -d'une superficie de 199 m<sup>2</sup> au prix de 2 000 €

**N° 2014-09** - Mr COURSIN Emile Vend un terrain Sis Chay Neuf lot B Cadastrée B 3762 D'une superficie de 492 m<sup>2</sup> Au prix de 35 000.00 € -

Le conseil municipal, après avoir délibéré, abandonne son droit de préemption pour ces trois affaires.

### **III : QUESTIONS DIVERSES :**

**Maïade** : Le maire indique que la date prévue par le bureau est le 3 mai 2014.

Mme CASTAINGT donne l'explication du déroulement et propose que les élus se réunissent pour discuter de l'organisation. La date du vendredi 18 avril à 18H est retenue.

**Clôture SNCF** : M. CATTANEO informe ses collègues que la clôture, le long de la voie ferrée au lieu dit Jean Cabos est mise en place par la SNCF.

**Réunion commission des travaux** : M. CATTANEO indique que la prochaine réunion de la commission aura lieu le lundi 14 avril.

**Commission Associations** : M. RATEAU indique qu'il a préparé un courrier pour les associations afin de les rencontrer. Il conviendra de déterminer une date avec les membres de la commission.

**Bois communal** : M. JANUARD s'interroge sur la remise en état du bois communal après les travaux de la SNCF. M. CATTANEO précise qu'un huissier a constaté avant et après les travaux. La remise en état est prévue après la fin de tous les travaux, soit fin avril.

**Environnement** : Mme SOUPERBAT remercie les élus d'avoir fait enlever le dépôt sauvage le long de la route de bord de Garonne.

**Commission des finances** : M. POUPOT signale qu'il sera absent pour la réunion de présentation du budget du 16 avril.

**Tour des installations** : Mme NORGUET demande si l'organisation du tour des installations de la commune sera bien organisé. Le maire indique qu'une date sera prise en juin.

**CCAS** : Mme BOUCAU indique qu'une date pour la première réunion du CCAS sera prévue lors du prochain bureau municipal.

**Communication** : Mme SESE DUVILLE indique que les membres peuvent fonctionner par mail et qu'elle transmettra des informations par ce biais.

**Prochains conseil municipaux** : - 25 Avril à 20 h 45

- 16 mai à 20 h 45

La séance est levée à 23h40.

**Le Maire**

**Les Conseillers Municipaux**